tre, M. Rochard, préfet du Pas-de-Calais, et Mme Rochard ; M. Colrat, ancien garde des Sceaux, citoyen du Touquet, et Mme Colrat ; MM. Abouchram et Rans ; Mme Pouget ; M. Pelletier, sous-préfet de Montreuil ; M. Recoussine, ancien maire du Touquet ; M. Leclerc, secrétaire de la Société des Grands Etablissements.

Rien ne manquait au charme de cette première soirée d'été, exquisément soulignée par le fameux orchestre de Bruhan et Ranz : les danseurs de caractère Cognatrix ; les danseurs de caractère, Mme Doris Niles et M. Serge, furent le plaisir des yeux ; tant d'expression, de vivant réalisme dont Mme Germaine Sablon animait ses déclamations lyriques, touchait à la fois les yeux, les oreilles et l'esprit.

Loin d'interrompre le régal artistique, les discours le transposèrent simplement sur le plan de l'éloquence familière et spirituelle et l'on n'oubliera pas certains petits chefs-d'œuvre en ce genre.

Le premier, M. Aboudaram, prit la parole pour exprimer l'honneur qui incombait au Touquet d'accueillir les directeurs de journaux. Il le fit avec ferveur. Son éloge de la station qui « offre ses jeunes verdures, le charme de sa mer opaline, son air salin tempéré par les frondaisons de la forêt et si pur qu'il n'est pas de pays où, surtout chez les enfants, une convalescence évolue aussi rapidement vers la santé », a été coûté de tous. Et le passage suivant de son discours, relatif à la « façade anglaise » du Touquet fut souligné de murmures approbateurs :

« Ce voyage est pour beaucoup de nos alliés d'hier un pèlerinage. Dans un de ses plus célèbres romans, Barbey d'Aurevilly rappelle que, par une force d'attraction mystérieuse, les êtres qui ont mêlé leur sang sont liés indissolublement. Or, sans remonter bien loin dans l'histoire, ce pays a été le théâtre de nos communs sacrifices : sur les pierres des monuments sans nombre qu'ils ont élevés à leurs morts le long de ces côtes, nos voisins ont inscrit un des plus beaux noms de France, « Souvenir », et n'oublions pas non plus, car il faut être pratique, que ces clés de nos villes, que naguère nous leur avons remises à genoux, en haillons, ils nous les rapportent au jourd'hui généreusement sur un plateau d'or: cela vaut bien quelques attentions».

« C'est la reine qui vient de vous saluer, dit M. Emile Ferré, président de la Presse républicaine départementale, la reine des plages. Que personne ne s'offense de ce titre, notre pays est assez riche pour avoir plusieurs reines. Et notre destingué confrère, qui est un fervent de Paris-Plage, fait un historique plein d'intérêts, de la métamorphose des dunes du Touquet en ces lieux charmants. »

M. Bourrageas, après un délicat hommage aux dames, laisse la parole à M. Baschet, directeur de l'*Illustration*, dont le toast fut accueilli comme une merveille d'esprit. On l'entend commenter avec une jolie pointe d'ironie légère ces excursions et ces visites faites « à des allures de championnat », ces « courses d'endurance » où les dames se montraient rivales heureuses de leurs époux, ce qui le conduit à demander « l'abrogation des lois d'égoïsme » qui les privent du droit de faire les lois. Puis il dit le charme du Touquet et veut « profiter de ses derniers instants de lucidité » pour remercier ses hôtes.

M. le docteur Pouget, maire du Touquet, répond avec la même bonne humeur. Il remercie tous les hôtes de ce soir du Touquet :

« Nul d'entre vous, dit-il, n'aurait du manquer à ce banquet sans affaiblir notre joie. Sans vous, dit-il aux dames, se rappelant l'hymne au soleil, cette réunion et ce banquet n'auraient été que ce qu'ils sont. »

Le maire du Touquet égrène quelques plaisants souvenirs sur la station et boit à toute la Presse française.

Parez et ripostez. C'est M. Maurice Colrat qui lui donne la réplique, en émettant — il lui eût été difficile de faire autrement — quelques bonnes « Vérités de La Palisse », par exemple l'intérêt pour la paix des relations qui se forment au Touquet entre les aristocraties anglaise et française. Ne serait-ce que pour cela, le Touquet aurait droit à notre reconnaissance. Mais comme la France, miracle de création historique dont on doit honorer et admirer les auteurs, Le Touquet est aussi un miracle.

La visite du Touquet

C'est de ce miracle-là que les congressistes furent les témoins ravis le lendemain vendredi en visitant la forêt, la ville, la plage, qu'animent déjà les baigneurs, la magnifique piscine marine où ils assistèrent à quelques beaux plongeons et où leur fut offert un apéritif par la municipalité en présence de M. le Préfet du Pas-de-Calais.

Il n'est si belle fête qui ne se termine. Comment celle-ci eût-elle pu mieux s'achever, que par la charmante réception ménagée à l'heure du thé dans leur belle villa de la forêt, « Croasways », par M. et Mme Emile Ferré. La réception à laquelle assistaient M. Rochard, préfet du Pas-de-Calais, et Madame ; M. Colrat, ancien ministre, et Madame, fut empreinte de la plus aimable cordialité, signature de l'hospitalité offerte par notre région à ses hôtes d'élite.

La piscine marine du Touquet — Ph. A. Pecou, Le Touquet.)

M. Camille Chautemps est entendu par la Commission d'enquête

Paris, 22 juin. — C'est seulement à 11 h. 30 qu'a commencé, vendredi matin, l'audition de M. Camille Chautemps par la Commission d'enquête pour les affaires Stavisky.

— On a prêté, a-t-il dit, à mon innocent voyage sportif de janvier le but de rencontrer Stavisky en Suisse. Si ce procédé est absurde, il n'en est pas moins ignominieux. On aurait pu chercher à savoir si Allègre nom sous lequel Stavisky se serait présenté à moi, existait bien.

» M. Allègre, administrateur de la compagnie « Air-France », était avec sa famille, à Crans-sur-Sierre. Le voyant exposé à une longue attente dans la gare, je l'ai invité à prendre place dans ma voiture. Voilà la base de l'absurde roman policier qu'on a échafaudé.

» Lorsque j'ai appris, dit-il, le développement de l'affaire, j'ai rassemblé tous les hauts fonctionnaires et magistrats intéressés et je leur ai donné les instructions les plus vigoureuses, en leur assurant que leur indépendance serait respectée. En quelques jours, en dépit des menaces qui m'étaient adressées, deux députés et trois directeurs de journaux étaient inculpés. Quant à la communication d'une pièce à MM. Rivollet et Broussemicre, j'en prends l'entière responsabilité. J'ai fait donner au document en question la destination normale. Vous savez que le 8 janvier j'ai considéré que je n'avais pas à recevoir M. Bonnaure qui pouvait avoir à se présenter prochainement devant la justice. Bref, dans la journée, Stavisky s'est suicidé au moment où il allait être arrêté.

» J'espère que l'on ne m'accusera plus d'avoir ordonné qu'on le tuât. Que l'on ait procédé d'une façon critiquable, c'est possible; mais ce sont les instructions qui ont été données qu'il convient de considérer. On m'a reproché d'avoir désigné pour procéder à l'enquête l'inspecteur Bony, qui était un commensal de Stavisky. Mais ce sont ses chefs qui ont désigné cet inspecteur que, du reste, je ne connaissais même pas. Voilà les explications que je devais à la Commission

Je reste à sa disposition pour jeter encore quelque lueur si elle le désire, sur les points qui seraient restés obscurs. Permettez-moi d'élever, en terminant, une protestation indignée contre les calomnies dont on m'abreuvé ainsi que les miens.

L'audience est ensuite levée.

A la reprise, à 15 h. 30, M. Guernut conduit l'interrogatoire.

Le Président: Vous n'avez, dites-vous, connu Stavisky ni directement, ni indirectement, par l'intermédiaire de vos parents, de vos clients, de vos amis, de vos collaborateurs?

R.: D'aucune façon.

D.: Je m'arrête un moment sur le cas de M. André Dubois. Est-ce vous qui l'avez désigné comme administrateur de la Caisse des communes?

R.: Oui.

D.: En raison de sa compétence ou en raison de sa fonction?

R.: Des deux.

D.: Avant votre arrivée au pouvoir, M. Dubarry bénéficie des libéralités gouvernementales; les avez-vous augmentées?

R.: Non.

D.: Ni diminuées?

R.: Non.

D.: Sachant que M. Dubarry avait une autre source de subventions, n'aurez-vous pu, conformément à la politique d'économies que vous préconisiez, diminuer le débit de la source gouvernementale?

R.: J'aurais été m'engager sur une voie périlleuse et faire pour moi une figure d'amnesté de Dubarry.

M. Camille Chautemps dit ensuite que le reçu Rosignol a été porté par un informateur qui, de temps à autre, lui donnait des renseignements.

Au sujet de la visite de Bonnaure au ministère de l'Intérieur, il fait observer qu'il a refusé de le recevoir et que ce dernier a dit alors à M. Marcombes que Stavisky n'avait pas quitté la région de Chamonix. Le témoin souligne que la Sûreté se doutait déjà où se trouvait l'escroc, mais on ignorait que Stavisky pensait au suicide et si on l'avait su, on eut certainement attendu une de ses sorties du soir pour l'arrêter.

En ce qui concerne les responsabilités encourues par des fonctionnaires, dans les affaires Stavisky, M. Chautemps a demandé notamment au Garde des Sceaux s'il n'y avait pas lieu de frapper à côté des substituts. Le chef du Parquet M. Raynaldy lui répondit qu'en l'état du dossier il considérait comme une mauvaise action de frapper M. Pressard uniquement parce qu'il était le beau-frère du Président du Conseil alors que ses chefs le couvraient.

Répondant à M. Renaud Jean sur l'enquête ordonnée le 21 septembre à la suite de l'article de commentaires, le témoin déclare que le délit était difficile à saisir, il a fallu la présentation d'un faux bon pour avoir une certitude. Malheureusement, par suite d'un manque de liaison, Stavisky est resté en liberté, quelques jours après l'arrestation de Tissier.

On en vient aux derniers moments de Stavisky. Le témoin croit qu'il était possible d'arrêter l'escroc vivant, mais il s'élève contre cette allégation que les agents et le chef suprême de la Sûreté aient pu souhaiter la mort de Stavisky et ne pas faire leur devoir.

Au sujet de la mort du conseiller Prince il proteste avec force contre les allégations qui tendent à le mêler à un assassinat.

A la fin de l'audition, les commentaires sont en général d'avis que la déposition de M. Camille Chautemps, quand la Commission sera appelée à en délibérer, ne sera pas transmise au Garde des Sceaux.

M. Herriot reste membre de la Ligue des droits de l'homme

Paris, 22 juin. — Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme s'est réuni pour se prononcer, en appel, sur l'exclusion de M. Edouard Herriot, par la section lyonnaise. Il a constaté que les seuls griefs articulés contre M. Herriot (entrée dans le ministère Doumergue et solidarité avec les décisions de ce ministère) sont exclusivement d'ordre gouvernemental et parlementaire.

Le Comité a donc prononcé l'annulation de l'exclusion.

Le krach de la Banque des Coopératives devant la Chambre

Paris, 22 juin. — La Chambre a discuté, vendredi matin, l'interpellation de M. Fernand Laurent sur le krach de la Banque socialiste des Coopératives, ses causes et ses conséquences.

Le député de la Seine, après avoir déclaré que 110.000 petits déposants étaient plongés dans l'angoisse pour les 245 millions confiés par eux à la Banque, fait le procès des dirigeants de la Banque des Coopératives, qui attiraient la clientèle par des intérêts excessifs. D'autre part, de pseudo-coopératives faisaient une concurrence déloyale au commerce normal en esquivant les charges fiscales et en se faisant ravitailler en capitaux par la banque qui vient de faire faillite.

En réponse à une interruption de M. Maisin, l'orateur déclare:

« Je me tiens à la disposition du parti socialiste pour un débat contradictoire sur les affaires Stavisky, Oustric, Sabatier, Lagrosillière, et avec son président, M. Léon Blum, sur la vertu. (Rires et applaudissements à droite et au centre).

M. Fernand Laurent dit qu'il ne peut être question d'employer les fonds de la Trésorerie pour renflouer la Banque des Coopératives.

« Le côté le plus troublant, poursuit M. Fernand Laurent, de cette banqueroute, c'est que les plus gros clients ont commis une véritable escroquerie, en précipitant cette banqueroute par des retraits très importants. Le parti S.F.I.O. lui seul, a, en deux fois, retiré, quelques jours avant la fermeture des guichets, 400.000 et 480.000 francs. Les capitaines qui ont précipité ce naufrage doivent restituer à la banque les fonds retirés « in extremis ».

M. Germain-Martin intervient:

— Je n'ai jamais été partisan du renflouement d'aucune banque.

» Le ministre saisira, dit-il, le moment venu, le Gouvernement et la Chambre de propositions pour aider les coopérateurs dignes de la sollicitude, à se tirer d'affaires.

M. Fernand Laurent demande pourquoi l'Etat n'a pas engagé une action contre les déposants qui ont retiré leurs fonds alors que la banque était déjà en état de faillite, et l'orateur fait confiance à cet effet au Gouvernement.

Après une intervention de M. Lebret, aucun ordre du jour n'étant déposé pour sanctionner l'interpellation, le président déclare que l'incident est clos. La séance est suspendue.

Les incidents du 31 mai à Lille

La séance est reprise à 11 h. 10. Le président demande au Gouvernement quelle date il propose pour l'interpellation de M. Ramette, député communiste du Nord, sur l'arrestation de 70 communistes, à Lille, le 31 mai.

M. Sarraut. — Le Gouvernement en demande le renvoi à la suite.

M. Ramette rappelle que M. Ybarnegaray était venu à Lille, faire une conférence. L'orateur communiste rappelle que son parti a fait en vain des offres de front commun au parti socialiste. La police a arrêté des contre-manifestants communistes et les a transportés à 16 kilomètres de Lille, en pleine campagne, d'où ils ont dû revenir à pied.

M. Albert Sarraut rappelle que d'autres interpellations sont déposées sur les nombreux incidents qui se sont produits depuis quelques mois dans la rue. Le Gouvernement s'expliquera lors de leur discussion.

Finalement, l'interpellation est renvoyée à la suite et la séance est levée à 12 h. 05.

Séance à 15 heures (Projet sur les blés).

La séance est ouverte à 15 h. sous la présidence de M. Fernand Boulanger.

Les vacances scolaires

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de M. André Cornu tendant à inviter le Gouvernement à fixer chaque année les vacances scolaires du 1er juillet au 15 septembre.

Malgré une opposition du chanoine Desgranges, la proposition de résolution de M. André Cornu est adoptée.

La question du blé

La Chambre aborde ensuite la discussion sur la défense du marché du blé.

M. Deschizeaux retire une demande de question préalable.

M. Jean Montigny soutient un contre-projet dont la caractéristique est la suivante :

Une partie de la récolte déterminée dans son importance, serait stockée par la culture et par le commerce. Les blés stockés bénéficieraient d'une priorité d'écoulement dans les minoteries et resteraient soumis à un prix légal et non pas à un prix minimum. Les stocks constitués devraient servir de régulateur aussi bien en cas de hausse que dans le cas de baisse.

M. Briquet, rapporteur, combat le contre-projet Montigny qui, combattu par la Commission et le Gouvernement, est rejeté à mains levées.

La suite du débat est renvoyée à samedi matin, à 9 heures.

La Chambre adopte à mains levées une proposition de résolution de M. Planche tendant à inviter le Gouvernement à instituer une commission chargée d'enquêter sur les importations de blés étrangers en France.

La séance est levée à 19 h. 5. Séance samedi matin à 9 heures.

L'Académie admet le mot « rond-de-cuir » et « ronchonner »

Paris, 22 juin. — Les dix-neuf membres de l'Académie française qui assistaient hier à la séance ont travaillé à la revision du dictionnaire.

Ont été admis les mots :

Romaniehel, nom de peuplade nomade, bohémiens, gitanes et tziganes ;

Romaniste, celui qui se livre à l'étude des langues romanes ;

Rumsteck, partie supérieure de la culotte du bœuf ;

Ronchonner, maugréer à tout propos; Rond-de-cuir : se dit familièrement et par plaisanterie des employés de bureau.

LETTRE DE BRUXELLES

Le Ministère devant la Chambre

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 22 juin 1934.

Les 12 voix de majorité que le Gouvernement de Broqueville a obtenues, sont suffisantes pour qu'il gouverne. C'est, d'ailleurs, à peu près le maximum qu'il pusse souhaiter, étant donnée la composition du Parlement. Ont voté contre lui les socialistes, les frontistes et les communistes. Opposition classique qui n'existe que pour l'opposition en elle-même et qu'aucun programme, positif n'est capable de lier. Les frontistes sont contre la Belgique. Ils sont une dizaine, totalement incapables de faire autre chose que de l'agitation stérile. Ils sont d'ailleurs indésirables à tous les partis et leur appoint est de ceux dont on ne se vante pas. Les communistes, trois bruyants personnages sans aucune valeur, sont toujours écartés. Ils sont la bête noire des socialistes dont ils aiment à souligner les contradictions, les hésitations et ce qu'ils appellent en criant à tue-tête : « les trahisons de la sociale démocratie ».

Reste pour compléter l'opposition au Cabinet de Broqueville, le groupe socialiste. Il compte 72 membres, parmi lesquels des hommes de premier plan et beaucoup de meetinguistes qui croient assez naïvement que l'on conduit un pays comme on conduit une jeune garde. Cette opposition s'est mise dans la position, plutôt ridicule, de ne jamais faire confiance au Gouvernement du « bloc des Droites ». Comme si celui-ci était complètement incapable d'avoir une bonne idée ou un beau geste. Ce parti-pris dégage un ridicule qui gêne profondément certaines personnalités socialistes dont la haute valeur est indéniable.

Or, il se fait que si les frontistes et les communistes se sont agités au cours du débat ministériel, MM. Vandervelde et Huysmans qui sont intervenus au nom du groupe socialiste, ont été d'une rare modération. On peut expliquer cette attitude en disant, comme les comunistes, que le Gouvernement tient les socialistes par la Banque du Travail. Il faut y voir, au contraire, une preuve de la gravité de l'heure et de la volonté des socialistes, malgré le plan de Man, de fuir les responsabilités d'un pouvoir auquel pas plus leur force numérique que leurs capacités ne les appellent.

L'alliance libérale-catholique reste donc, après comme avant la crise, nécessaire au salut public. La Gauche libérale a voté tout entière pour le Gouvernement. Elle se rend compte que, parti d'appoint, elle ne peut gouverner qu'avec la collaboration de l'un des grands partis catholique et socialiste. Son intérêt comme son patriotisme lui rendant nécessaire l'union avec les catholiques.

Ceux-ci, sauf quatre, ont aussi fait bloc avec le Gouvernement. Les quatre qui ont refusé leur confiance et se sont abstenus l'ont fait pour tenir en éveil l'attention du ministère sur quelques grands points du programme catholique : l'école, les classes moyennes, les familles nombreuses, l'agriculture, la politique étrangère, la réorganisation économique.

M. Simont, député catholique de Mons, porte-parole de cette demi opposition, a précisé que son attitude était un avertissement pour que le Gouvernement agisse énergiquement, avec un programme net, précis et de large envergure et non avec hésitation, comme s'il était à la petite semaine.

M. de Broqueville a précisé : « Le Gouvernement met son énergie au service de tous les Belges, sans distinction... Nous réussirons ». S...

Le Sénat vote le projet de loi sur les sociétés anonymes

Paris, 22 juin. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence du général Bourgeois.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi tendant à modifier et à compléter la loi sur les sociétés.

Le président donne lecture du nouveau texte de l'art. 7 qui avait été renvoyé à la Commission est qui est adopté.

On adopte les articles 8, 9 et 10. Ils visent la désignation, les attributions et les devoirs des commissaires. Les articles 11 à 14 sont renvoyés à l'article B. On adopte les articles 15 à 18 réglant les modalités des assemblées générales.

Un débat s'engage sur l'article 19 (limitation du nombre des conseils dont un même administrateur peut faire partie), qui est finalement adopté.

L'article 20 modifie l'art. 44 de la loi de 1867 sur la responsabilité solidaire des administrateurs. Il est adopté.

Finalement, tous les articles et l'ensemble de la loi sont votés. Séance levée à midi 05.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. Cuminal.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi déposée par la Chambre des députés, ayant pour objet de compléter l'article unique de la loi du 14 novembre 1921, modifiant l'article 11 de la loi du 9 novembre 1915 sur le rétablissement de certains débits de boissons dans les régions sinistrées.

M. Bourdeaux dépose un contre-projet qui est adopté.

Les habitations à bon marché

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet adopté par la Chambre tendant à l'achèvement du programme de construction d'habitations à bon marché et de logements à loyers moyens prévus par la loi de juillet 1928.

M. Thoumyre, rapporteur, expose que l'œuvre entreprise peut être achevée sans demander des crédits excessifs. Les crédits prévus en 1928 seront dépassés et, au lieu de 5 milliards, c'est 8 ou 10 milliards dont on a besoin.

Le rapporteur demande au Sénat de voter la prorogation de la loi pour 1934 et 1935 de manière que soient utilisés les reliquats disponibles.

Le ministre des Finances, obligé de se rendre à la Chambre, demande au Sénat d'ajourner le débat. Il en est ainsi décidé.

Le Sénat adopte ensuite une proposition de loi ayant trait aux allocations familiales et rendant obligatoire les Caisses de compensation familiales.

La séance est levée à 18 h. 40. Séance lundi 15 h. (Défense du marché du blé).

Dans l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes

Le T.C. Frère Dominique est élu assistant du Supérieur général

Au cour du Chapitre général qui se tient actuellement à la Maison mère de Lembecq-les-Hal (Belgique), le T. C. Frère Dominique, ancien directeur du Pensionnat d'Estaimpuis, visiteur de la province de Cambrai-Lille, vient d'être élu assistant du nouveau supérieur général, le T. H. Frère Junien-Victor.

Le Cher Frère Dominique

Le T. C. Frère Paul, directeur du Scolasticat universitaire de Lille a été nommé pour succéder au Cher Frère Dominique. Le Cher Frère Paul fut pendant de longues années directeur de l'école Saint-Michel, à Lille. Il devint ensuite visiteur de la province de Bretagne où il laissa un nom vénéré et des œuvres florissantes.

Les nombreux amis du T. C. Frère Assistant Dominique et du T. C. Frère Visiteur Paul se réjouiront de cette élection et de cette nomination. Tout en félicitant ces éminents religieux, nous formons des vœux pour la fécondité de leur mission apostolique et pour le développement de l'Institut des Frères.

119 ans après Waterloo l'État belge paie encore une redevance à la famille Wellington

Bruxelles, 22 juin. — Sait-on que le quatrième duc de Wellington, prince de Waterloo, qui vient de mourir le jour anniversaire de la bataille fameuse, touchait de l'Etat belge, comme petit-fils du Wellington de 1815, une rente annuelle de 80.637 fr. 50 ?

Encore faut-il ajouter à cette somme le revenu de certains domaines qui constituent, aux alentours de la « Morne Plaine », une sorte d'apanage de la famille Wellington. Ce revenu était estimé, avant la guerre, à près de 130.000 francs. C'est au roi Guillaume, des Pays-Bas, que les descendants du duc de Fer doivent cette généreuse dotation et son titre de prince de Waterloo.

« Dans notre royaume, dit l'arrêté royal, il devra être honoré du prédicat d'altesse, sous peine, pour celui qui agirait autrement, d'encourir une amende d'une livre d'or fin. Le 29 septembre 1815, une loi attachait au titre de prince de Waterloo « une dotation d'un revenu annuel d'environ vingt mille florins de Hollande, pour être possédée irrévocablement et à perpétuité, par le prince de Waterloo et ses descendants légitimes ».

En 1830, quand la Belgique se sépara des Pays-Bas et conquit son indépendance, la dotation fut mise à sa charge. Comme le duc qui vient de mourir laisse trois fils et une fille, l'Etat belge devra donc, 119 ans après la bataille de Waterloo, continuer à porter à son budget le tribut annuel qui représente la contre-valeur d'une partie de la dotation accordée en 1815, par le roi Guillaume de Hollande.

Dernière Heure

Dernières nouvelles sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

La Commission du Championnat de France admet l'Amiens Athletic-Club en deuxième division

Paris, 22 juin. — La Commission du Championnat de France de Football s'est réunie, vendredi soir, au siège de la Fédération Française de Football-Association. Elle a entendu les délégués de l'Amiens A.C. et, en présence des explications fournies par ceux, elle a décidé définitivement de classer cette équipe en 2e Division.

Elle a entendu également les représentants des deux clubs professionnels : le S.C. Bastidienne et le Deportivo Espagnol. Ces deux clubs semblent d'accord pour fusionner leurs sections professionnelles respectives et feront connaître de leur accord définitif jeudi prochain. La Commission du Championnat de France, au sujet de l'équipe ainsi constituée, demandera au bureau fédéral qu'elle comporte pour chaque partie de match officiel, six joueurs français et cinq joueurs espagnols.

COTONS

LIVERPOOL, 22 juin.

Importations, 19.927; Américain, hausse 4; Brésilien, hausse 4; Egyptien, hausse 4-6.

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	12.10	12.07	12.20	12.10
Juin	—.—	—.—	11.95	—.—
Juillet	11.96	12.93	12.00	11.91
Août	—.—	—.—	12.04	11.99
Septembre	—.—	—.—	12.14	12.08
Octobre	12.16	12.14	12.22	12.19
Novembre	—.—	—.—	12.06	12.04
Décembre	12.20	12.24	12.33	12.30
Janvier	12.38	12.32	12.37	12.35
Février	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars	12.44	12.40	12.50	12.45
Avril	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai	12.54	12.50	12.56	12.55

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique et du Pacifique, nulles; aux ports du Golfe, 7.000.

Importations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 3.000; Japon et Chine, 6.000.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres : Sur Paris, 76.84; sur Bruxelles, 215.60; Esc. bors banque, 0 15/16; Prêt à court terme, 0 3/4.

New-York : Sur Paris, 6.59 5/8; sur Londres, Câb. transf., 5.0307; sur Bruxelles, 36.35.

SUCRES. — Cuba, première livraison, 216; à terme : Sur juillet, 165; septembre, 170; octobre, 176; décembre, 181; janvier, 183; mars, 189; mai, 194 — Ventes, 40.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 22 juin. — L'absence d'une grande partie de la clientèle boursière, en raison de l'approche du week-end a ralenti considérablement l'activité du Stock Exchange. Aujourd'hui, durant la majeure partie de la séance, un mouvement de ventes s'est produit cependant au cours des dernières transactions et a entraîné des pertes qui atteignaient parfois trois collars. Le chiffre d'affaires a été plus élevé aujourd'hui et a porté sur 600.000 titres. A l'ouverture, la tendance a été faible. Les autres marchés n'ont exercé aucune influence sur la tenue de la Bourse des valeurs et, en raison du peu d'intérêt témoigné par la clientèle extérieure les cours ont subi, durant la matinée, des fluctuations en tendance irrégulière. La fermeté des minières notée au début, n'a pas été maintenue. Des mouvements de baisse et de reprise ont été enregistrés au cours de l'après-midi, mais la tendance du marché a été principalement orientée en baisse. Au cours des dernières transactions, de nouvelles ventes se sont produites et, en clôture, la tendance a été faible.

La réunion plénière de la Chambre de Métiers du Nord

La chambre de métiers du Nord a tenu une réunion plénière en son local de la rue de Béthune, sous la présidence de M. Albert Coustenoble.

La chambre de métiers a adopté le rapport établi par M. Labitte au nom de la Commission du budget et des finances concernant le budget de 1935.

Elle a entendu un rapport de M. Remette, secrétaire général, sur l'assemblée des présidents des chambres de métiers de France, qui s'est tenue à Strasbourg, les 25 et 26 mai.

Elle a décidé l'édition d'un opuscule contenant les textes relatifs à sa constitution et à son organisation.

Elle a enregistré la suite favorable donnée par les ministres du Travail et du Commerce à un vœu qu'elle avait émis en faveur de la protection des artisans modestes.

Un autre vœu a été adopté relatif à la participation de l'artisanat régional aux travaux prévus dans le programme gouvernemental de lutte contre le chômage. Ce vœu sera envoyé aux parlementaires et conseillers généraux du département et prochainement publié.

Une délégation de la chambre de métiers a été désignée pour participer à la remise des récompenses de la troisième exposition départementale du travail.

Après l'étude des nombreuses questions diverses, l'assemblée a visité le futur local de la chambre de métiers qui, plus spacieux et mieux situé, répondra mieux aux nécessités du bon fonctionnement de cette Compagnie appelée à prendre une importance grandissante.

Un cabaretier de Dunkerque blesse grièvement sa femme de trois coups de couteau dans le dos

Un drame s'est déroulé hier soir, dans un cabaret de la rue des Casernes de la Marine, à Dunkerque.

A la suite d'une discussion avec sa femme, le tenancier de l'établissement, Georges Priseth, âgé de 34 ans, l'a frappée de trois coups de couteau dans le dos.

La femme, qui est âgée de 29 ans, a été transportée dans une clinique du littoral. On ne croit pas que les poumons soient atteints, mais le docteur a fait des réserves quant aux suites de ces blessures.

Georges Priseth, qui a été arrêté, avait précédemment son geste. C'est un individu qui a de très mauvais antécédents et qui a subi de nombreuses condamnations pour coups, notamment à sa femme.

L'acquittement de Saint-Omer

(Suite de la première page)

« Je qualifie de déplorables ces mœurs politiques qui consistent à apporter dans les manifestations, des attitudes belliqueuses.

» Et pourquoi des armes ? Ah, je ne dirai pas que la canne est une arme prohibée, mais est-il bien utile cependant de se rendre dans une réunion publique avec une canne dont on peut avoir la tentation de se servir. Mais pourquoi des matraques; pourquoi un flacon d'acidol, dont je dois penser que le contenu ne devait pas servir à parfumer les contre-manifestants.

« Messieurs les jurés, j'ai dit tout ce j'aurais accompli mon ministère sans pression et sans haine et en me tenant au-dessus des partis. Je vous demande de retenir pour Fritsch l'accusation de meurtre, et pour Théry celle de tentative de meurtre ; j'abandonnerai dans un sentiment de pitié les autres accusations, et j'accorderai les circonstances atténuantes.

Mais il faut un exemple. L'ordre et la sécurité publiques l'exigent, vous le ferez, Messieurs, pour la cause de la France.

Une suspension d'audience

Quand l'avocat-général a terminé, Me de Roux demande une suspension d'audience jusqu'à 20 h.

Les plaidoiries de la défense

Me Marie de Roux prend le premier la parole. Il commence par réclamer l'acquittement et, pendant une heure et demie, se plaidoirie, aussi solide du point de vue juridique que du point de vue de la discussion des faits, sera écoutée sans une interruption.

Un argument de bon sens se dégage d'abord. L'avocat compare la situation des Camelots qui avaient loué la salle à la situation de personnes ayant loué un immeuble, qui sont donc chez eux et qui ont le droit de s'opposer à ce que l'on enfonce leur porte et à ce que l'on pénètre chez eux.

D'autre part, la surexcitation des contre-manifestants pouvait provoquer l'état de légitime défense.

Enfin, dit Me de Roux, Fontaine a été tué par une balle de revolver. Mais il est impossible de prouver que la balle qui a tué le mineur est sorti du revolver que possédait l'accusé. Des armes se trouvaient sans doute dans la salle, mais aucune n'a été trouvée sur Fritsch.

Pour terminer, Me de Roux a protesté contre les agissements du Front Commun socialiste-communiste qui, dans toutes les régions de la France, s'oppose aux réunions des patriotes.

Me Delestolle, avocat de Jean Théry, s'est borné à lire les trois citations, particulièrement élogieuses dont fut l'objet son client pendant la guerre. Il donna ensuite des extraits d'un rapport de police constatant que Jean Théry, à part son activité politique, était d'une honorabilité irréprochable et qu'il était très bon pour ses ouvriers.

La délibération du jury

Douze questions sont posées au jury. La première a trait au meurtre du mineur Fontaine, les autres aux tentatives de meurtre reprochées à Fritsch. La dixième concerne le port d'arme prohibée et la onzième et la douzième les faits reprochés à Jean Théry.

La délibération du jury a été relativement courte. Douze fois, le « Non » est revenu sur les lèvres du président du jury.

Le verdict

Dans ces conditions, la Cour a prononcé l'acquittement de Jean Théry et d'Eugène Fritsch.

Ceux-ci ont remercié les jurés et crié: « Vive la France ! »

La séance civile

En ce qui concerne les dommages-intérêts réclamés par Mme Vve Fontaine, Me Wurmser a demandé 200.000 fr. et la condamnation de MM. Théry et Fritsch aux dépens.

La Cour a alloué 50.000 fr. à Mme Vve Fontaine et a condamné MM. Théry et Fritsch aux dépens de ce procès civil.

Mais, d'autre part, Mme Vve Fontaine, partie civile au procès criminel, a été condamnée à tous les frais des débats.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 23 juin 1934 N° 26.

LE COMTE DE PÉRAZAN

PAR

R. RESCLAUZE DE BERMON

Puis, la liaison d'idées par laquelle l'annonce de l'arrivée de Raymond avait amené chez la jeune fille une préoccupation de coquetterie ne pouvant échapper à la perspicacité de Mme de Chalux, sa physionomie se détendit.

Ce fut une joie enfantine pour Suzanne que de déballer toutes ces belles choses, élégantes et nouvelles. Elles avaient été choisies avec un goût sûr et les mesures avaient été bien prises, car il n'y eut pas un défaut à corriger. Le bonheur de la jeune fille amusait la comtesse.

Elle avait tout étalé : robes de serge et robes de mousseline, blouses de soie et de linon ; il y en avait sur son lit, sur les chaises, sur les fauteuils et elle promenait ses yeux ravis sur toutes ces chatoyantes couleurs.

— Quelle est la toilette qui vous plaît le plus, Madame ? demanda-t-elle à la comtesse.

— La blanche est fort jolie, et puis j'aime tant le blanc pour les jeunes filles !

Ce fut celle que mit Suzanne le jour où devait arriver Raymond. Elle livra ses beaux cheveux à la femme de chambre que lui avait envoyée son tuteur, et celle-ci, très experte, en noua la lourde masse avec une simplicité savante.

Quand Raymond eut embrassé sa tante, il eut un imperceptible mouvement de surprise devant la ravissante et élégante jeune fille qui était à ses côtés, Suzanne remarqua qu'en prenant la main qu'elle lui tendait, il s'inclinait très bas, plus bas que l'année précédente.

Le lendemain, comme la comtesse dépouillait son courrier :

— Suzanne, dit-elle, voici une lettre pour vous.

— De mon tuteur ! Vous permettez, Madame ?

Et après l'avoir lue :

— Il arrive ! Il me dit qu'il a tout près d'ici un pied-à-terre, un rendez-vous de chasse, et qu'il compte venir vous de temps avec un de ses jeunes amis... Probablement un contemporain, ce jeune ami, ajouta-t-elle en riant.

La comtesse ne riait pas. Les prévenances du baron, le soin qu'il avait pris d'envoyer à la jeune fille une femme de chambre pour deux mois, alors que jusque-là celles de Ranteil avaient suffi à son service, l'annonce de cette installation à deux pas d'elle l'alarmaient. Elle connaissait depuis longtemps le tuteur de Suzanne, et elle le savait capable de toutes les manœuvres morales, y compris celle d'un amour sénile pour une enfant de dix-huit ans.. Peut-être aussi voulait-il tout simplement la marier à l'ami qui l'accompagnait ; mais quelles garanties pouvait offrir un candidat choisi par lui ? La résolution de la comtesse fut bientôt prise. Coûte que coûte, elle défendrait Suzanne. Bien souvent, en la voyant marcher aux côtés de Raymond, elle avait soupiré de regret en pensant qu'elle aurait pu, si le jeune homme y avait consenti, unir ces deux enfants dans la vie comme ils l'étaient dans son affection ; mais du moins, si elle ne pouvait pas réaliser ce rêve, Suzanne ne serait pas sacrifiée.

— Ce rendez-vous de chasse est fermé depuis des années, dit-elle après quelques minutes de réflexion ; il doit être à peine habitable. Je vais engager votre tuteur à venir passer quelque temps ici et à amener son ami.

La comtesse pensait pouvoir ainsi surveiller de plus près les agissements du baron et étudier le jeune homme qui l'accompagnait, si elle soupçonnait vraiment en lui un candidat à la main de Suzanne.

Quand le baron de Marsal, plus jeune et plus pimpant que jamais, en complet gris clair, le monocle à l'œil, la moustache teinte et cirée, une longue mèche ramenée sur son crâne dénudé, présenta à la comtesse, avec une phrase courtoise de remerciement, l'invité qu'il lui amenait, celle-ci ne douta plus un instant.

Le marquis de Chasseneuil devait avoir de vingt-huit à trente ans. Grand et mince, d'un physique agréable, él